

Déclaration liminaire CSA-AP du 25-09-2026

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 25 septembre 2026

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes entrés de plain-pied dans l'ère de la honte, une ère où l'on sacrifie l'humain sur l'autel du devoir républicain et où l'on exige toujours davantage de ceux qui, nuit et jour, veillent sur la tranquillité et le sommeil de nos concitoyens. Nous sommes entrés dans l'ère de la honte, bercés par des discours de façade, des effets de manche et des annonces, pendant que les personnels pénitentiaires crèvent en raison de conditions de travail qui feraient passer Germinal pour une brochure promotionnelle sur la qualité de vie au travail.

À la sortie d'un été particulièrement chaud, marqué par une canicule qui a duré de longues semaines sur l'ensemble du territoire et couplée à une surpopulation pénale indécente, nous tenions à saluer la ténacité et la résilience de celles et ceux qui permettent à l'État de garantir à nos concitoyens une certaine tranquillité, pendant que d'autres semblent faire campagne sur les réseaux sociaux en se servant des professionnels pénitentiaires comme d'un moyen de satisfaire leur cote de popularité.

L'ère de la honte, c'est aussi celle des engagements non tenus et des belles paroles données dans des salons feutrés. Alors que nous sommes la seule organisation syndicale à proposer des solutions métiers pour sortir les personnels de cursive d'un mode de fonctionnement vieux de plus de 120 ans, l'administration paraît prendre son temps, comme si la situation n'était d'aucune urgence et qu'elle était réglée sur une forme d'horloge funèbre.

Nos propos sont durs, nous en convenons, mais ils sont le reflet de cette violence, et pas seulement physique, subie par les personnels pénitentiaires. Ils sont également à l'image d'une société que nous estimons, en tout cas dans le microcosme pénitentiaire, bien malade, **une société qui demande toujours plus à ceux qui la protègent sans jamais se soucier de ce qu'il leur en coûte.**

Comment aborder cette instance sans évoquer l'absence de discussions autour de l'article 10, alors même qu'un engagement avait pourtant été pris par la DGAP lors de la plus haute instance de dialogue social de ce ministère ? Cette réunion, initialement programmée le 2 septembre, a finalement été reportée aux calendes grecques sous prétexte que les documents préparatoires seraient encore à l'étude. Une vaste plaisanterie qui, malheureusement, ne fait rire personne. Pourtant, les agents concernés par l'éventuel retour généralisé de l'article 10, auquel nous sommes fermement opposés, attendent de savoir à quelle sauce ils vont être mangés !



Concernant l'ordre du jour de cette instance et plus particulièrement son point 3, qui va donner demain, par délégation, au premier représentant de l'ENAP, le pouvoir disciplinaire de suspension de fonctions. Vous mettez en avant l'harmonisation avec les directeurs interrégionaux, ou même des facilités de fonctionnement.

Nous vous le disons sans détour, notre organisation est foncièrement contre, malgré vos vils stratagèmes visant à faire croire que cela est dans l'intérêt des personnels !

La raison est simple : ce pouvoir disciplinaire doit demeurer à un niveau national, d'abord parce qu'il ne faut pas en abuser, et que l'on ne peut être à la fois juge et partie... **mais aussi parce que les débats doivent porter sur des faits et non sur des croyances ou autres propos rapportés par quelques-uns qui souhaitent se payer un agent.**

C'est aussi cela, la loi de proximité, écouter ce qui se dit, interpréter, puis décider à la louche ! Nous soutenons que la décision disciplinaire doit être suffisamment éloignée des personnels pour être prise en toute impartialité !

Ce qu'il faut finalement retenir de tout cela, c'est l'orientation prise par notre administration : augmenter certaines prérogatives afin de sanctionner toujours plus d'agents, toujours plus rapidement et dans le même temps développer des mesures infra-disciplinaires à destination des détenus.

D'un côté, celles et ceux qui tapinent sur des coursives surchargées, subissent près de 5 000 agressions physiques par an, gèrent des individus ultraviolents et fous, prennent de plein fouet toute cette charge mentale liée à la gestion des conflits et à la surpopulation, mais pour lesquels le moindre écart est sanctionné. De l'autre, un nombre de procédures disciplinaires en perpétuelle croissance, avec parfois des comportements de toute-puissance de la part de certains détenus, et l'impossibilité de faire exécuter la moindre sanction sans l'accord de la PPSMJ ou simplement par manque de volonté ou de places disciplinaires.

Mais comment mener à bien notre mission régalienne, faire régner l'ordre, préserver le calme en détention ou simplement faire fonctionner le système, quand on vous assigne une mission impossible, de surcroît avec un flingue posé sur la tempe ?

Cette trajectoire empreinte d'angélisme, dogmatique et totalement folle doit rapidement s'inverser. Il faut remettre les personnels dans de meilleures dispositions de travail, en commençant par leur faire confiance, leur donner de meilleures conditions d'exercice et par expliquer aux usagers contraints du service public pénitentiaire qu'ils vont devoir, eux aussi, respecter les règles.

L'UFAP UNSa Justice continuera de porter sa vision métier : une proposition pragmatique dont le concept est simple. Plus jamais un agent ne doit ouvrir seul une porte de cellule. Il doit aussi pouvoir bénéficier d'une organisation de service équilibrée, compatible avec sa vie personnelle dans un système où il serait véritablement au cœur du dispositif et non à côté.

Les représentants **UFAP UNSa Justice** au CSA-AP

